

CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT IMPOSÉS RELATIVEMENT LES REVENUS DU TRAVAIL ET LES REVENUS DU CAPITAL

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Finances

Adopté le : 10/10/1973

Mandature : 1974-1979

Rapporteur :

MALTERRE André

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

PRÉSENTATION

Référence :

1974-08